AR Prefecture
079-257902205-20230921-2023BU0921AC1-DE
Reçu le 26/09/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 21 septembre 2023

Date de publication : 26/09/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 6/09/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 21 septembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Olivier POIRAUD
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :
Anne-Sophie GUICHET

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Convention de partenariat et de financement de la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V93

AR Prefecture
079-257902205-20230921-2023BU0921AC1-DE
Reçu le 26/09/2023

Convention de partenariat et de financement de la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V93

Contexte

La Véloroute 93 (V93) est un itinéraire cyclable inscrit au Schéma National des Véloroutes. Longue de 670 kilomètres, elle rejoint Royère de Vassivière, située dans le Parc naturel régional de Millevaches, à Saint-Nazaire, située dans le Parc naturel régional de Brière.

Conscients du potentiel de développement des mobilités douces et du vélotourisme, les territoires concernés ont décidé de mettre en œuvre le processus de valorisation de cet itinéraire.

En effet, il représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France, aussi bien pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Eu égard à la diversité des territoires traversés et notamment les Parcs Naturels Régionaux de Millevaches, Périgord-Limousin, Marais poitevin et Brière, il constitue une réelle opportunité pour le développement touristique.

Convaincus de la plus-value économique et touristique de la V93, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de cet itinéraire cyclable, ont ainsi entamé une réflexion commune. Le Comité d'Itinéraire fondateur a validé le 23 mai 2023, le principe de la création d'un Comité d'Itinéraire pour la V93.
La première convention de partenariat et de financement pour la période 2023 – 2026 permettra de doter la V93 :

- d'un itinéraire continu et jalonné ;
- d'une identité et une charte graphique ;
- d'un site web dédié ;
- d'outils de communication ;
- d'un réseau de prestataires labellisés « accueil vélo »
- d'un réseau de services divers le long de l'itinéraire.

Le projet d'un montant global de 337 750 € serait financé par l'ensemble des EPCI et Départements concernés par la V93 ainsi que par les 4 Parcs précités. La participation du Parc naturel régional du Marais poitevin s'élèverait à 4 500 € soit 1 500 € par an sur la période 2024-2026.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement précitée ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUFORESTEL